



CROSSJECT RAPPORT ANNUEL 2016

31 Décembre 2016

Comprenant :

- - Le rapport du Directoire à l'assemblée générale annuelle,
- - Les comptes annuels de l'exercice 2016,
- - Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de **7 705 970 euros**
Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon
438 822 215 RCS DIJON
(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DU DIRECTOIRE **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ;

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Ils ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. Activité de la Société

1.1. Faits marquants de l'exercice 2016

Les faits marquants de l'exercice 2016 sont les suivants :

- Autorisation de la création d'une filiale ayant vocation à prendre le statut d'établissement pharmaceutique,
- Signature le 12 février 2016 d'un accord avec CENEXI qui prévoit la prise en charge par CENEXI des opérations de remplissage et d'assemblage de ZENEO® en vue de la montée en puissance attendue par le Groupe à l'occasion des premières mises sur le marché prévues dès 2017,

- Démission de l'Institut de Développement Economique de la Bourgogne (IDEB) de son mandat de membre du Conseil de surveillance le 10 février 2016 à effet immédiat,
- Démission de A PLUS FINANCE de son mandat de membre du Conseil de surveillance le 3 juin 2016, à effet immédiat,
- Mise en place d'une ligne de financement modulaire pour accompagner la phase pré-opérationnelle de la société, par la décision de principe de l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes, exerçables par tranches jusqu'au 4 mai 2018,
- Nomination de trois nouveaux membres du Directoire (Madame Isabelle Liebschutz, Monsieur Olivier Giré et Monsieur Henri de Parseval) par le Conseil de surveillance du 14 septembre 2016,
- Transfert du siège social du Parc des Grands Crus – 60L, avenue du 14 juillet – 21300 Chenove, au 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon,
- Ouverture de l'établissement de Gray (opérations non pharmaceutiques de production)
- Dépôt d'un brevet de formulation pharmaceutique ainsi que 3 autres brevets de perfectionnement de ZENEO
- L'obtention de subvention et d'aide dans le cadre du projet « URGE-INJECT 2» (RAPID)

1.2. Evènements concernant la structure juridique de la Société

Durant l'exercice 2016, aucun évènement juridique n'a affecté la structure juridique de la société.

1.3. Directoire

Le Conseil de Surveillance du 14 septembre 2016 a nommé trois nouveaux membres du Directoire : Dr Isabelle Liebschutz, Directeur Qualité et Réglementaire, Olivier Giré, Directeur Commercial et Henri De Parseval, Directeur Production et Supply Chain.

Au 31 décembre 2016, la Direction générale était ainsi exercée par le Directoire composé de Monsieur Patrick ALEXANDRE (Président du Directoire), de Monsieur Timothée MULLER (membre du Directoire), de Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, de Monsieur Olivier GIRE et de Monsieur Henri DE PARSEVAL.

1.4. Situation de la Société et description de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

1.4.1 D'un point de vue commercial :

Aucun nouveau contrat n'a été signé

1.4.2 D'un point de vue ressources humaines :

- La société a renforcé l'ensemble de ses équipes. Au 31 décembre 2016, la société emploie 39 personnes.

1.4.3 D'un point de vue financier :

- L'exercice 2016 se clôture par un résultat déficitaire de -6 662 787 euros contre - 5 686 933 euros en 2015.
- Les produits d'exploitation incluent un montant de 1 310 276 euros relatif à la production immobilisée, -362 933 euros relatif à la production stockée et 112 428 euro de subvention d'exploitation.
- Les principaux éléments du compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

▪ Produits d'exploitation :	1 427 129 euros
▪ Charges d'exploitation :	8 718 415 euros
▪ Résultat d'exploitation :	(7 291 286) euros
▪ Résultat financier :	(1 058 860) euros
▪ Résultat courant avant impôt :	(8 350 146) euros
▪ Résultat exceptionnel :	592 209 euros
▪ Crédit d'impôt recherche	(1 095 149) euros
▪ Résultat net :	(6 662 787) euros
- Les dépenses de recherche et développement (Base CIR) se sont élevées à 3 759 497 euros pour l'exercice écoulé (contre 3 631 402 euros en 2015).
- Les capitaux propres au 31 décembre 2016 s'élèvent à 6 283 786 euros, contre 8 797 470 euros en 2015
- Remise du rapport d'avancement EC1 à BPI qui sera complété par l'autorisation de réalisation de l'étude de bioéquivalence Midazolam prévue au 1er trimestre 2017.

1.4.4 D'un point de vue du développement technologique :

- Internalisation des productions de trempe de tubes de verre et d'assemblage d'actionneur
- Lancement d'un investissement par CENEXI sur leur site, des moyens de production pharmaceutiques hors préparation des tubes.
- Lancement d'un investissement pour réaliser les tubes prêts à remplir (PARC ®)

1.4.5 D'un point de vue communication corporate:

Parmi les différentes actions, nous retiendrons principalement

- Participation à ESN organisée par CM-CIC
- Participation à San Francisco aux journées France Biotech
- Participation aux journées SMALL CAP & LARGE et MIDCAP EVENTS à Paris (x2) et Genève.
- Rencontres investisseurs sur les places de : Bruxelles, Luxembourg, Genève, Monaco, Zurich, Francfort et Londres organisées par ACTIFIN.
- Adhésion au LEEM « Les entreprises du médicaments
- Priorisation de nos efforts sur les produits d'Urgence et sur les marchés américain et européen
- Réunion SFAF
- Couverture d'analystes (Invest Securities, Edison, Alphavalue)
- Diverses interviews dans la presse financière et pharmaceutique.

1.4.7 D'un point de vue du développement pharmaceutique :

- Réorientation des priorités sur les produits d'urgence
 - Consolidation des procédures GMP /BPF (Procédure de Production, maîtrise des fournisseurs, nomenclature, audits etc.)
 - Lancement de la construction d'une ligne Fast Track CENEXI pour pallier aux goulots d'étranglement chez les prestataires de remplissage.
 - Réalisation avec succès d'une étude clinique IRM validant notamment notre capacité à injecter en intra musculaire.
-
- **Zeneo® Méthotrexate**
 - Poursuite des études de stabilité
-
- **Zeneo® Adrénaline**
 - Préparation d'un programme de preuves cliniques pour Zeneo Adrenaline dans tous types de populations, y compris les patients à forte corpulence, qui constituent une préoccupation de santé publique aux Etats-Unis comme en Europe. L'Agence Européenne du Médicament a d'ailleurs lancé une enquête mi 2015 sur l'efficacité des produits actuellement disponibles, ce qui constituera une opportunité pour Zeneo.
-
- **Zeneo® Sumatriptan**
 - Autorisation de réaliser l'essai de bio équivalence
-
- **Zeneo® Hydrocortisone (L15)**
 - Le projet bénéficie d'un financement Eurostars
 - Autorisation de réaliser l'essai de bio équivalence
 - Consultation de l'agence réglementaire Allemande BfArM
-
- **Zeneo® Midazolam**
 - Le projet bénéficie d'un financement PIAVE
 - Finalisation d'une formulation
 - Consultation de l'agence réglementaire Anglaise MHRA
-
- **Zeneo® Naloxone**
 - Le projet bénéficie d'un financement PIAVE
 - Finalisation d'une formulation
-
- **Zeneo® Apomorphine**
 - Le projet bénéficie d'un financement PIAVE

1.5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2016

- Dans le cadre de la ligne de financement modulaire, à la date d'arrêté des comptes, 415 000 bons ont été exercés pour un montant de 1912 150 € et ont donné lieu à la création de 415 000 actions nouvelles.
- Intensification de nos efforts de développement commerciaux aux Etats Unis du ZENEO Sumatriptan et ZENEO Midazolam au travers de sociétés localement implantées et reconnues.
- Autorisation de réaliser l'essai de bio équivalence pour ZENEO Midazolam
- Encaissement du premier versement (170k€) de la subvention Urge Inject 2 (Rapid)

1.6. Evolution prévisible et perspective d'avenir

- Dans le cadre du programme PIAVE, la société encaissera 2,8M€ dès l'accord de BPI
- Lancement des études de bioéquivalence prévues au programme et prioritairement (ZENEO Sumatriptan, Midazolam, Hydrocortisone, Adrénaline)
- Livraison des outils de production pharmaceutiques
- Signature d'accords commerciaux aux Etats Unis ZENEO Sumatriptan et ZENEO Midazolam

1.7. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Cf. supra.

1.8. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

	Solde	non échu	1-30 jours	31-45 jours	45-60 jours	Litiges
31/12/2015	1 869 322 €	634 649 €	245 485 €	118 528 €	154 091 €	716 569,00 €
31/12/2016	1 156 963,50 €	605 019,75 €	254 985,57 €	98 128,39 €	51 013,13 €	147 816,66 €

1.9 Analyse de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (article L. 225-100 alinéa 3 du Code de commerce)

1.9.1 Description des principaux risques et incertitudes

[Dans la continuité de la stratégie annoncée en novembre 2016 donnant la priorité aux médicaments d'urgence et au marché américain, CROSSJECT s'est fixé pour objectif la signature d'un voire deux accords de licence de distribution aux Etats-Unis d'ici la fin de l'exercice 2017 avec pour corolaire le versement de rémunération forfaitaire dites « upfront ». Si la société a lancé différentes initiatives dans ce domaine en mandatant des acteurs spécialisés (cf. communiqué de presse du 20 février 2017), CROSSJECT ne peut exclure que la signature de ces accords soit retardée ou que ces accords ne soient pas conclus à des conditions qu'elle juge acceptables aujourd'hui. La non-signature de ce type d'accords aurait ainsi des effets défavorables sur la situation financière et le développement de la Société. De même, si CROSSJECT était amenée à conclure dans le futur des partenariats à des conditions dégradées, ses perspectives d'activité et de rentabilité en seraient impactées.

Plus largement, CROSSJECT rappelle que :

- Bien qu'ayant simplifié et internalisé un certain nombre d'opérations spécifiques, sa capacité de fabrication d'injecteurs sans-aiguille est dépendante du partenariat industriel signé avec Cenexi.

- Par ailleurs, CROSSJECT doit obtenir de la part des Autorités de Santé américaine ou européennes des Autorisations de mise sur le marché en vue de la commercialisation de ses produits.
- Sur le marché très dynamique des dispositifs médicaux destinés à l'auto-administration de médicaments par injection, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs dont la taille et les ressources peuvent être supérieures aux siennes.

CROSSJECT est également confronté à des risques financiers :

Le risque lié aux pertes historiques de la Société est un risque financier important compte tenu de la nécessité pour la Société de maintenir ses efforts de développement au travers des études cliniques et de la fabrication des lots de produits nécessaires à l'obtention des Autorisations de mise sur le marché. Ce risque lié à la continuité d'exploitation constitue ainsi le principal risque financier. Néanmoins, compte tenu de sa trésorerie actuelle et des différents financements à recevoir en 2017, CROSSJECT estime disposer à ce jour d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des 12 prochains mois.]

1.9.2 Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2016 (avec le comparatif 2015) sont les suivantes :

Dettes en €	2016	2015
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.000.000 €	1 000 000 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 156 964 €	1 869 322 €
Dettes fiscales et sociales	408 742 €	283 141 €
Dettes sur immobilisations	3 234 000 €	
Autres dettes	1 092 €	109 000 €
Total	5 800 798 €	3 261 463 €

1.10. Succursales existantes

La Société dispose d'un établissement secondaire à Gray.

2. Prises de participations et sociétés contrôlées

La Société a créé la filiale CROSSJECT PHARMA, pour laquelle elle a demandé le statut d'établissement pharmaceutique auprès de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé).

Par ailleurs, la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation dans une autre société.

3. Participation des salariés au capital

La participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était inexistante au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

4. Résultat / affectation

Nous vous proposons d'affecter intégralement la perte nette comptable de (6 662 787) euros au compte « report à nouveau » débiteur qui serait ainsi porté à (22 993 283) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Nous vous indiquons que la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, a engagé des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à concurrence de 11 385 euros, représentant la quote-part non déductible des locations de véhicules de fonction

6. Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, une convention nouvelle a été conclue.

Il s'agit de la conclusion d'un avenant à la convention de prestation de conseils sur l'évolution de la stratégie commerciale et industrielle de la Société relative au Système d'injection sans aiguille, conclue entre la société et M. Coissac, qui avait été autorisée et conclue au cours d'un exercice antérieure et dont l'exécution s'était poursuivie. Cet avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance du 31 mai 2016, et sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée.

Nous vous précisons par ailleurs qu'il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la société et, d'autre part, une filiale.

Il est rappelé qu'il existe une convention conclue et autorisée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, à savoir :

- La convention conclue entre la société et Scientex de mandat d'agent pour le développement marketing, commercial, partenarial et corporate de la Société.

Cette convention a fait l'objet en 2016 d'un examen annuel par le Conseil de surveillance qui a conclu à l'intérêt de son maintien.

7. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci-après deux tableaux récapitulant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Membres du Directoire :

Au 31 décembre 2016 et à la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du directoire était la suivante :

Mandataire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
Patrick ALEXANDRE	Président du Directoire	Vice-Président de l'association BFcare (filiale des industriels de la santé en Bourgogne France Conté)
Timothée MULLER	Membre du Directoire	Gérant de SCIENTEX Gérant de SCI SCIMUL
Isabelle LIEBSCHUTZ	Membre du Directoire	Directrice Générale Délégué de Crossject Pharma
Olivier GIRE	Membre du Directoire	Aucun mandat
Henri DE PARSEVAL	Membre du Directoire	Aucun mandat

Monsieur Patrick ALEXANDRE a été rémunéré par la Société au titre de l'exercice 2016 à concurrence d'un montant brut de 156 606,70 € (162 033,95 € en 2015) pour l'exercice de son mandat de Président du Directoire dont 3 256,20 € (3 565,95 € en 2015) d'avantages en nature, et bénéficie, à l'instar de l'ensemble des cadres-salariés de la société, d'une retraite de l'article 83 du Code général des impôts.

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, il est rappelé qu'il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Le Conseil de surveillance du 9 décembre 2015 a décidé de fixer à 1500 € brut par mois la rémunération de Monsieur Timothée MULLER au titre de son mandat de membre du Directoire. Le contrat de prestations conclu entre la Société et la société SCIENTEX contrôlée par Monsieur Timothée MULLER est décrit au point 6.

Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, Monsieur Olivier GIRE et Monsieur Henri DE PARSEVAL sont rémunérés au titre de leurs fonctions salariées, respectivement de :

- Directeur commercial,
- Directeur qualité et réglementaire,
- Directeur supply chain.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

Il est précisé qu'ils ont été bénéficiaires, avant leur nomination, d'une attribution gratuite d'actions, telle que décrite au point 12 ci-après.

Membres du Conseil de Surveillance :

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance était composé au 31 décembre 2016 de quatre membres dont un membre indépendant.

A la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2016 était la suivante :

Mandataire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
MONNOT Philippe	Président du Conseil de surveillance	Président du conseil d'administration de Gemmes Ventures, Président de Korsair Représentant permanent de Gemmes Ventures, administrateur d'Ecoslops (cotée sur Alternext)
NEMETH Eric Membre indépendant	Vice-président du Conseil de surveillance	Administrateur d'Ecoslops SA (cotée sur Alternext) (démission en date du 6 janvier 2016) Gérant de Macen1 Co-gérant de GFA Quote d'Or Groupement foncier vinicole Administrateur de Sofival SA Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Amaterrasu Membre du Conseil de Surveillance de Taliance Administrateur de Ares et de Ares Coop
COISSAC Patrice	Membre du Conseil de surveillance	-
SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs) Représentée par SCHLEICHER Philippe*	Membre du Conseil de surveillance	PDG de GIAT INDUSTRIES PDG de SNPE Président du conseil d'administration de EURENCO
A Plus Finance représentée par PIMONT Jean-Michel**	Membre du Conseil de surveillance Membre du comité des rémunérations et de nomination	Membre du Conseil d'administration de Wyplay SAS, Direct Streams SA, Aselta SA, Roctool SA, SpineGuard SA, Training Orchestra SA, Intrasense SA, Nanomakers SA, PurpleEyes SA Membre du comité stratégique de : Efficient IP SAS et Feedbacks SAS Membre du Conseil de Surveillance de Spartoo SAS, Ercom (Crystal) SAS, Anatole SAS, Ividence SA, Watt&Co SAS, Novalys SAS, Systancia SA, Geolid SAS Membre du Comité de surveillance de Kode SAS
IDEB Représenté par Marc BLONDET Démission en date du 10 février 2016***	Membre du Conseil de surveillance	Administrateur de RB3D

* SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs) a été nommé par cooptation en qualité de membre du conseil de surveillance le 3 juin 2016.

** A plus finance a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance le 3 juin 2016

*** IDEB (Institut de Développement économique de la Bourgogne) a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance le 15 février 2016

Ainsi, au jour de l'établissement du présent rapport, le conseil de surveillance est composé de quatre membres dont un membre indépendant.

8. **Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé (opérations sur titres des dirigeants – article 223-26 du Règlement général de l'AMF)**

A la connaissance de la société, le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé est le suivant :

Nom et prénom	GEMMES VENTURE
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Personne liée à Philippe Monnot, Président du Conseil de surveillance
Acquisitions d'actions en 2016 :	
Nombre total d'actions acquises :	6 000
Prix moyen pondéré :	7,90 €
Montant total des acquisitions :	47 380 €

Nom et prénom	Philippe SCHLEICHER (représentant de la société SNPE)
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de surveillance
Acquisitions d'actions en 2016 :	
Nombre total d'actions acquises :	9 445
Prix moyen pondéré :	6,15 €
Montant total des acquisitions	58 061,50 €

Nom et prénom	Isabelle LIEBSCHUTZ
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Directoire
Acquisitions d'actions en 2016 :	
Nombre total d'actions acquises :	946
Prix moyen pondéré :	4,88 €
Montant total des acquisitions	4 619,32 €

Nom et prénom	Henri DE PARSEVAL
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Directoire
Acquisitions d'actions en 2016 :	
Nombre total d'actions acquises :	7 000
Prix moyen pondéré :	4,70 €
Montant total des acquisitions	32 920 €

9. **Evolution du cours de Bourse**

Le cours de bourse de la société au 31 décembre 2015 était de 10,41 €. Au 31 décembre 2016, il est de 4,55 €.

10. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En application des dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau faisant apparaître les résultats au cours des cinq derniers exercices, ce document figure en Annexe I.

11. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

En application des dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, ce document figure en Annexe II.

12. Le capital de la société

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2016 à 7.290.970 euros et est divisé en 7.290.970 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale.

Au 28 Février 2017, le capital social s'élevait à 7 705 970 euros, divisé en 7 705 970 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2016, les instruments dilutifs sont les suivants :

- 175 000 BSA 1 donnant droit à 175 000 actions au prix de 0,99 euros
Droit à une émission complémentaire de 32 727 actions à émettre réservées aux détenteurs de BSA 1 au prix de 1€ (préservation des droits)
- 20 000 BSA 2 donnant droit à 20 000 actions au prix de 0,99 euros
- 347 000 BSA Management 3 donnant droit à 347 000 actions au prix de 2,77 euros
- 47 500 BSAANE donnant droit à 47 500 actions au prix de 10,16 euros
- 560 000 BSA de l'Equity Line, donnant droit à 560 000 actions

Usant de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2016, dans sa 5^{ème} résolution à caractère extraordinaire, le Directoire a décidé le 31 août 2016 de procéder à l'attribution gratuite de 21 000 actions au bénéfice de 3 salariés, avec un délai d'acquisition de 2 ans et un délai de conservation d'un an. Lors de l'attribution définitive, le Directoire pourra remettre des actions gratuites ou à émettre.

Au 31 décembre 2016, l'exercice des BSA, des BSAANE, l'émission d'actions à émettre (préservation des droits des BSA 1), l'attribution définitive des actions gratuites et la ligne de financement en fonds propres (Equity line) se traduiraient par la création d'un maximum de 1 203 227 actions. Le capital serait composé de 8 494 197 actions de € 1,00 de nominal.

Le taux de dilution maximum s'élève ainsi à 15,61 % du capital actuel.

L'actionnariat de la société :

A la connaissance de la Société, et au vu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, les personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2016, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30 %, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote sont les suivantes :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 5%	Fonds gérés par A plus Finance Sofigexi	Fonds gérés par A plus Finance Sofigexi

Détenant plus de 10%		
Détenant plus de 15%		
Détenant plus de 20%	Gemmes Venture	Gemmes Venture
Détenant plus de 25%		
Détenant plus de 30%		
Détenant plus du tiers		
Détenant plus de 50%		
Détenant plus des 2/3		
Détenant plus de 90%		
Détenant plus de 95%		

Depuis le 31 décembre 2016, dans le cadre de la ligne de financement modulaire à la date d'arrêté des comptes, 415 000 actions ont été créées.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu d'autres évolutions significatives de l'actionnariat depuis le 31 décembre 2016.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité :

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 403 047
Cours moyen des achats : 7,66 €
- Nombre d'actions vendues : 400 463
Cours moyen des ventes : 7,59 €

Les achats et ventes ont été réalisés dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec CM CIC Securities. Il n'existe pas de frais de négociation.

Au 31 décembre 2016, la société détenait 2 584 actions autodétenues dans le cadre de son contrat de liquidité (en dehors des actions d'autocontrôle indiquées ci-après).

Valeur évaluée au cours d'achat : 11 757,20
Valeur nominale : 2 584 €

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet au cours de l'exercice d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Nombre d'actions propres en autocontrôle

La société détient 178 078 actions propres représentant 2,44 % du capital au 31 décembre 2016, reçues à l'occasion de la fusion de la société avec CIP intervenue en juin 2014 et valorisées à 1,854M€.

- Valeur évaluée au cours retenu pour l'apport : 1 854 659 €
- Valeur évaluée au cours du 31 Décembre 2016 : 810 255 €
- Valeur nominale : 178 078 €

13. Autres informations

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction ou injonction édicté par l'Autorité de la concurrence au titre de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Elle n'exploite pas d'installation visée à l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Le Directoire

ANNEXE I

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7.290.970	6.650.970	6.650.970	4.204.831	2.538.906
b) Nombre d'actions émises	7.290.970	6.650.970	6.650.970	4.204.831	2.538.906
c) Nombre d'obligations convertibles en actions		0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes		0	0	0	353.500
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	-5 246 578,00	-4 452 132	-4.150.454	-1.757.537	-902.654
c) Impôt sur les bénéfices	-1 095 149,00	-1 045 320	- 968.396	- 568.277	- 470.679
d) Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	-4 151 429,00	-3 406 812	- 3.182.058	-1.189.261	- 431.975
e) Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	-6 662 787,00	-5 686 933	- 4.336.069	-1.822.577	- 925.754
f) Montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
b) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
c) Dividende versé à chaque action					
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	39	23	20	14	13
b) Montant de la masse salariale	1 672 448,00	1 122 277	1.117.715	824.095	813.107
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	707 862,00	603 584	536.233	353.801	391.498

ANNEXE II

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2016

Délégations et autorisations donnée au Directoire	Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite au cours de l'exercice 2016	
Délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015				
1	Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le capital <u>par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</u>	26 mois (7 ^{ème} résolution)	4.000.000 € (plafond indépendant)	-
2	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	26 mois (8 ^{ème} résolution)	3.000.000 € (plafond indépendant)	-
3	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>par offre au public</u>	26 mois (9 ^{ème} résolution)	3.000.000 € Ce montant s'impute sur celui de la dixième résolution (placement privé)	Solde : 1 800 000 euros (compte tenu de l'émission faite par placement privé)
4	Délégation de compétence au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier <u>(placement privé)</u>	26 mois (10 ^{ème} résolution)	3.000.000 €, limité à 20% du capital par an Ce montant s'impute sur celui de la neuvième résolution (offre au public)	Emissions de bons pouvant entraîner l'émission de 1 200 000 actions maximum Solde : 1 800 000 euros, limité à 20 % du capital par an
6	Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	38 mois (13 ^{ème} résolution)	60 000 actions de 1 euro de nominal	-
Délégations et autorisation consenties par l'Assemblée générale mixte du 31 mars 2016				

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit <u>de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</u>	18 mois (6 ^{ème} résolution)	500.000 € Ce montant s'impute sur ceux des neuvième et dixième résolutions de l'AG du 11 juin 2015 (offre au public et placement privé)	-
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois (5 ^{ème} résolution)	60 000 actions de 1 euro de nominal	39 000 actions de 1 € de valeur nominale *
Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des <u>adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise</u>	26 mois (7 ^{ème} résolution)	1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation (plafond indépendant)	-

* La Société a attribué gratuitement 21 000 actions à trois salariés le 31 août 2016

SA CROSSJECT

**Parc Mazen-Sully
6 rue Pauline Kergomard
21000 Dijon**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2016 au 31/12/2016

Sommaire

1. Bilan	4
ACTIF	4
Actif immobilisé.....	4
Actif circulant.....	4
PASSIF	5
Capitaux Propres	5
Provisions pour risques et charges	5
Emprunts et dettes	5
2. Compte de résultat	6
3. Tableau de flux de trésorerie	8
4. Annexes aux états financiers	9
Note 1. Informations générales	9
Note 2. Evènements marquants	9
Note 3. Principes, règles et méthodes comptables	9
Note 3.1. Frais de recherche et développement.....	9
Note 3.2. Immobilisations incorporelles.....	9
Note 3.3. Immobilisations corporelles	10
Note 3.4. Immobilisations financières	10
Note 3.5. Stocks et travaux en cours	10
Note 3.6. Créances.....	10
Note 3.7. Valeurs mobilières de placement	10
Note 3.8. Opérations en devises étrangères	10
Note 3.9. Provisions pour risques et charges	10
Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière	11
Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics	11
Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	11
Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel.....	11
Note 3.14 Subventions reçues.....	11
Note 3.15. Charges de sous-traitance	11
Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	11
Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement.....	11
Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles.....	12
Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles	12
Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières	12
Note 4.5 Amortissements	12
Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières	12
Note 5. Créances	13
Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé.....	13
Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant.....	13
Note 5.3. Provisions pour dépréciation.....	13

Note 6. Disponibilités	13
Note 7. Charges constatées d'avance	13
Note 8. Capitaux propres	13
Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période	13
Note 8.2 Composition du capital social :	14
Note 8.3 Instruments financiers dilutifs	14
Note 8.31. BSA.....	14
Note 8.32. BSAANE	14
Note 8.33. Augmentation de capital réservée	14
Note 8.34. Actions gratuites	15
Note 8.35. Ligne de financement modulaire	15
Note 8.35. Répartition du capital après dilution.....	15
Note 8. 4 Résultat par action.....	15
Note 9. Avances conditionnées	15
Note 10. Provisions pour risques et charges	16
Note 11. Echéance des dettes à la clôture	16
Note 12. Avances et acomptes reçus	16
Note 13. Charges à payer & écarts de conversion	16
Note 14. Produits constatés d'avance	16
Note 15. Produits d'exploitation	17
Note 16. Résultat exceptionnel	17
Note 17. Impôt sur les bénéfices	17
Note 18. Engagements reçus	17
Note 19. Engagements donnés	18
Note 20. Parties liées	20
Note 20.1. Rémunération des dirigeants	20
Note 20.2. Transactions avec les parties liées	20
Note 21. Effectifs de clôture	20
Note 22. Effectifs moyens	20
Note 23. Liste des filiales et participations	20
Note 24. Évènements postérieurs à la clôture de la période	20

1. Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	6 703 582	4 203 780	2 499 802	2 320 041	179 761
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 429 117	-0	274	- 274
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	86 376	80 350	6 026	9 932	- 3 906
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	75 240		75 240		75 240
Constructions	3 698 760	25 574	3 673 186		3 673 186
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 971 056	2 083 082	1 887 974	1 727 126	160 848
Autres immobilisations corporelles	401 642	254 126	147 516	10 916	136 600
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	100 000		100 000		100 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 854 659	1 044 404	810 255	1 853 792	-1 043 537
Prêts					
Autres immobilisations financières	51 669		51 669	13 603	38 066
TOTAL (I)	37 372 100	28 120 433	9 251 668	5 935 684	3 315 984
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	397 870		397 870	760 803	- 362 933
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	244 355		244 355	362 609	- 118 254
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				187	- 187
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 131 621		1 131 621	1 069 126	62 495
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	466 707		466 707	558 460	- 91 753
. Autres				1 061	-1 061
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	42 844		42 844	566 166	- 523 322
Disponibilités	2 590 719		2 590 719	4 572 579	-1 981 860
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	123 245		123 245	52 156	71 089
TOTAL (II)	4 997 362		4 997 362	7 943 149	-2 945 787
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	42 369 462	28 120 433	14 249 030	13 878 833	370 197

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 290 970)	7 290 970	6 650 970	640 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	21 946 580	18 437 480	3 509 100
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	39 518	39 518	
Report à nouveau	-16 330 496	-10 643 565	-5 686 931
Résultat de l'exercice	-6 662 787	-5 686 933	- 975 854
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	6 283 786	8 797 470	-2 513 684
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	1 289 500	1 477 000	- 187 500
TOTAL (II)	1 289 500	1 477 000	- 187 500
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	45 000	291 200	- 246 200
Provisions pour charges	74 947	51 700	23 247
TOTAL (III)	119 947	342 900	- 222 953
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	755 000		755 000
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 156 964	1 869 322	- 712 358
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	134 894	60 608	74 286
. Organismes sociaux	230 428	204 484	25 944
. Etat, impôts sur les bénéfices		642	- 642
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 064	12 896	25 168
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 356	4 511	845
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 234 000		3 234 000
Autres dettes	1 092		1 092
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		109 000	- 109 000
TOTAL (IV)	6 555 797	3 261 463	3 294 334
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	14 249 030	13 878 833	370 197

2. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée			-362 933	760 803	-1 123 736	147,70
Production immobilisée			1 310 276	1 150 944	159 332	13,84
Subventions d'exploitation			112 428	435 070	- 322 642	-74,16
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			316 185	22 004	294 181	N/S
Autres produits			51 173	815	50 358	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			1 427 129	2 369 636	- 942 507	-39,77
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				411	- 411	-100
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			4 494 353	5 326 912	- 832 559	-15,63
Impôts, taxes et versements assimilés			70 687	45 404	25 283	55,68
Salaires et traitements			1 672 448	1 122 277	550 171	49,02
Charges sociales			707 862	603 584	104 278	17,28
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 704 740	1 496 856	207 884	13,89
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			68 247	10 684	57 563	538,78
Autres charges			77	776 121	- 776 044	-99,99
Total des charges d'exploitation (II)			8 718 415	9 382 249	- 663 834	-7,08
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-7 291 286	-7 012 613	- 278 673	3,97
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges			13 966	286 705	- 272 739	-95,13
Différences positives de change			806	38 452	- 37 646	-97,90
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			7 611		7 611	N/S
Total des produits financiers (V)			22 383	325 158	- 302 775	-93,12
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 043 537	13 966	1 029 571	N/S
Intérêts et charges assimilées			37 705	18 886	18 819	99,65
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			1 081 242	32 853	1 048 389	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 058 860	292 305	-1 351 165	462,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-8 350 146	-6 720 308	-1 629 838	24,25

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	598 592		598 592	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	598 592		598 592	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 382	11 945	- 5 563	-46,57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	6 382	11 945	- 5 563	-46,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	592 209	-11 945	604 154	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 095 149	-1 045 320	- 49 829	4,77
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 048 103	2 694 794	- 646 691	-24,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	8 710 890	8 381 725	329 165	3,93
RESULTAT NET	-6 662 787	-5 686 933	- 975 854	17,16
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

3. Tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/16	31/12/15
Résultat net	-6 663,00	-5 687,00
Amortissements et provisions	2 511,00	1 235,00
Plus-values de cession, nettes d'impôts		
Autres produits et charges calculées		
Annulation résultat exceptionnel sur annulation de dettes		
Capacité d'autofinancement	-4 152,00	-4 452,00
Variation du besoin en fonds de roulement	-252,00	-344,00
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-4 404,00	-4 796,00
Acquisition d'immobilisations	-6 065,00	-1 805,00
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts		
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 065,00	-1 805,00
Augmentation de Capital	640,00	-
Primé d'émission	3 508,00	-
BSA	1,00	-
Remboursements avances conditionnées	-188,00	-
Billets de Trésorerie	755,00	
Dettes sur immobilisations	3 234,00	
Avances remboursables		827,00
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 950,00	827,00
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	-2 519,00	-5 774,00
Trésorerie d'ouverture	5 152,00	10 926,00
Trésorerie de clôture	2 634,00	5 152,00

4. Annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon

Les comptes au 31 Décembre 2016 ont été arrêtés par le directoire du 06/03/2017 et présentés au conseil de surveillance le 08/03/2017 .

Note 2. Evènements marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice sont :

- Signature d'un partenariat industriel avec CENEXI
- Mise en place d'une ligne de financement modulaire
- Ouverture de l'établissement de Gray (opérations non pharmaceutique de production)
- Dépôt d'un brevet de formulation pharmaceutique ainsi que 3 autres brevets de perfectionnement de ZENEO
- Création d'une filiale pour obtenir le statut d'établissement pharmaceutique
- Nomination de trois nouveaux membres au Directoire
- La livraison du nouveau bâtiment industriel devenu le siège social de l'entreprise
- L'obtention de subvention et d'aide dans le cadre du projet « URGE-INJECT 2» (RAPID)

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général Français selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation. Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1^{er} Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans.
- logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans.
- droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

Note 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

Note 3.4. Immobilisations financières

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 31.12.2016, et à des dépôts de garantie.

Note 3.5. Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au 31 décembre 2016 selon la méthode FIFO au coût d'achat sans incorporation de coûts indirects

La société n'a aucun en cours.

Le stock n'est pas déprécié à la clôture de l'exercice

Note 3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Note 3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et à un placement de trésorerie. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

Note 3.8. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

Note 3.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité provisoire (2011-2013)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 1,65 %

Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

Note 3.14 Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Note 3.15. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche & développement	5 393	1 310		6 703

Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Logiciels'	68	18		86
TOTAL	20 497	18		20 515

Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériels et outillages	3 239	681		3 919
Outillages industriels	51			51
Terrain		75		75
Construction		3 698		3 698
Agencements	131	98		229
Matériels de Bureau	127	45		172
Immobilisations en cours				
TOTAL	3 548	4 597		8 146

Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 854			1 854
Dépôt de garantie	13	38		51
TOTAL	1 867	38		1 905

Note 4.5 Amortissements

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de recherche et développement	3 073	1 130		4 204
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Constructions		26		26
Logiciels'	58	22		80
Outillages industriels	9	11		20
Matériels et outillages	1 554	509		2 063
Agencements	129	2		131
Matériels de Bureau	118	4		123
TOTAL	25 370	1 705		27 076

Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle	1	1 043		1 044
TOTAL	1	1 043		1 044

Note 5. Créances

<i>Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	51		51
Total	51		51

<i>Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	467	467	
Débiteurs divers	244	244	
Crédit d'impôt recherche(1) & CICE (1)	1 132	1 132	
Charges constatées d'avance	123	123	
Total	1 966	1 966	

- (1) Le crédit d'impôt 2016 ne sera encaissé par la société qu'en 2017 après examen de notre demande par l'administration. Compte tenu de notre activité et des opérations de recherche antérieures qui ont toujours donné lieu au remboursement par l'état de la créance de crédit d'impôt recherche, le montant acquis au 31 Décembre 2016 sur la base des dépenses effectuées à cette date a été comptabilisé en créance et classé sous la rubrique Autres créances au bilan.
- (2) Le CICE s'élève à 36 k€. Il est utilisé pour accélérer le rythme des embauches plus particulièrement au niveau du personnel de production

Note 5.3. Provisions pour dépréciation

Il n'y a aucune provision pour dépréciation au 31 Décembre 2016

Note 6. Disponibilités

Ce poste comprend les comptes à termes les soldes bancaires courants et le solde espèce du contrat de liquidité.

Note 7. Charges constatées d'avance

	31/12/2016	31/12/2015
Charges constatée d'avance	123	52

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée.

Note 8. Capitaux propres

Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation de capital (1)	affectation résultat 2015	Résultat au 31 Déc 2016	Capitaux propres à la clôture
Capital	6 651	640			7 291
prime d'émission	18 424	3 509			21 933
Bons de souscription d'actions	13				13
Report a Nouveau	-10 643		-5 687		-16 330
Résultat	-5 686		5 687	- 6 662	- 6 662
Réserves indisponibles	40				40
Capitaux Propres	8 797	4149	0	- 6 662	6 284

(1) 640 000 actions créées depuis le 4 mai 2016 représentant un montant total levé de 4 149 K€, émises dans le cadre de la ligne de financement en fonds propres conclue avec Kepler Cheuvreux décrite dans le communiqué de presse du 4 Mai 2016.

Note 8.2 Composition du capital social :

Le capital social est composé de 7 290 970 actions ordinaires.

Note 8.3 Instruments financiers dilutifs

Note 8.31. BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période précédente 37 000 bons ont été exercés (Note 2) . Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.
- (3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

Note 8.32. BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

47 250 BSAANE ont été souscrites par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Note 8.33. Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

Note 8.34. Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 Mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 21000 actions attribuées gratuitement sur un total de 60 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions prise le 31 Août 2016 et vient à expiration le 1 septembre 2018. Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution, l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires interviendra le 1er septembre 2018.

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu, soit du 2 septembre 2018 au 1er septembre 2019 inclus. Ces dernières seront librement cessibles à compter du 2 septembre 2019.

Au 31 Décembre 2016, 39 000 actions gratuites restent à attribuer.

Note 8.35. Ligne de financement modulaire

En vertu de la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale du 11 Juin 2015, la société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux décrite dans le communiqué de presse du 4 Mai 2016.

Un total de 1 200 000 bons peuvent être exercés générant la création de 1 200 000 actions. Au 31 Décembre 2016, 560 000 bons restent à exercer soit une création potentielle de 560 000 actions.

Note 8.35. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA (note 8.31), des BSAANE (8.32) , l'augmentation de capital (note 8.33) , l'acquisition des actions gratuites (note 8.34) et la ligne de financement en fonds propres (note 8.35) se traduiraient par la création de 1 203 227 actions.

Le capital serait composé de 8 494 197 actions de € 1,00 de nominal.

Note 8. 4 Résultat par action

	Résultat net de la période	Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31-déc-16	- 6 662	7 290 970	8 494 197	-0,91384 €	- 0,784392 €
31-déc-15	-5 687	6 650 970	7 273 197	-0.85506 €	-0.781912 €

Note 9. Avances conditionnées

Au 31 Décembre 2016 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.12.

- 650.000 € au titre d'un contrat avec ANVAR Bourgogne en date du 20/2/2003. Un premier remboursement de 200.000 € a été effectué en 2006. Suite à des avenants successifs 187 500 € ont été remboursés en 2016 et 462 500 € seront remboursés en 2017.
- 827 000 € dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir -Projets industriels d'avenir " Appel à projets Générique" accordé le 30 Octobre 2015. Le remboursement est prévu par échéances trimestrielles sur 4 ans à compter du 1r Juin 2019 sauf échec technique ou commercial du projet constaté.

Note 10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2015	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2015
Provision pour risques (1)	291 200	45 000	150 000	141 200	45 000
Provision pour charges (2)	51 700	23 247			74 947
TOTAL	342 900	68 247	150 000	141 200	119 947

(1) Au 31 Décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, la provision pour risques couvre les risques liés à des actions engagées par d'anciens salariés contre la société

(2) La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises (cf note 3.11)

Note 11. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes	755	755		
Fournisseurs	1 157	1 157		
Dettes fiscales & sociales	409	409		
Autres dettes	3 235	721	2 514	
Avance reçue (cf note 14)	1 000		1 000	
TOTAL	6 556	3 042	3 514	

Note 12. Avances et acomptes reçus

Au cours de l'exercice précédent, la société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrénaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme a été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

Note 13.1. Détail des charges à payer

	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs factures non parvenues	25	84

Congés payés	98	52
Charges sociales sur congés payés	45	26
Provision taxe sur salaires	42	38
Etat Charges à payer	5	4
Total Dettes fiscales et sociales à payer	190	120

Note 13.2. Ecart de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2016, il n'y a plus de créances ni de dettes libellées en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

Note 14. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice.

Note 15. Produits d'exploitation

Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 31 Décembre 2016, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé.

Note 15.2. Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 1 310 276 €.

Note 15.3. Subventions

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 112 428 €

- Programme PIAVE : 109 000 €
- Aides diverses : 3 428 €

Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules. Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

Note 16. Résultat exceptionnel

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (1)	598	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6	12

(1) produits liés à la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel avec un prestataire.

Note 17. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 1 095 k€ (1 045 k€ en 2015)

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 64 088 654 € au 31 décembre 2016. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

La société a été contrôlée par l'administration fiscale au cours de l'exercice. A la date d'arrêté des comptes la proposition de rectification n'a pas été reçue.

Note 18. Engagements reçus

Note 18.1. Contrat de licence Zénéo ® Adrénaline

Le contrat de partenariat, signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2016, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.2. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate France

Le contrat, a signé le 19 Juillet 2012, prévoit le paiement d'une rémunération de 1 millions d'euros entre la date de signature et la date de l'obtention du prix. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de 250 k€ d'euros au cours l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2016, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.3. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate Chine

Le contrat, signé le 30 Août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 millions d'euros entre la date de signature et la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu. Au 31 décembre 2016, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.4. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable. Le calendrier de versement actualisé au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé	210 033,00 €	6 457 474,00 €
nov-15	109 000,00 €	827 000,00 €
Mars -17(1)	58 000,00 €	2 820 000,00 €
Mars -18 (2)		1 517 000,00 €
Mars -19 (3)	43 033,00 €	1 293 474,00 €

(1) Sous réserve de l'obtention d'une formulation injectable stable de Midazolam et Naloxone compatibles avec le dispositif Zeneo et lancement de l'étude « facteurs humains » visant à démontrer la sécurité d'utilisation de Zeneo Midazolam dans le traitement des crises d'épilepsie.

(3) Sous réserve de:

- L'obtention d'une formulation injectable stable d'Apomorphine compatible avec le dispositif Zeneo.
- Disposer des spécifications techniques définitives du dispositif Zeneo dédié à la Nalaxone dans l'indication overdose aux opioïdes et à l'apomorphine dans l'indication phase off de la maladie de Parkinson.
- De présenter l'état d'avancement de la mise en place de l'unité pilote "Prêt à remplir".

(4) Sous réserve de :

- Présenter les résultats de l'ensemble des études Clinique nécessaires aux dossiers d'AMM Europe et USA pour chacun des trois produits.
- Présenter les résultats des études de stabilité pour chacun des trois produits.
- Présenter le statut d'établissement pharmaceutique exploitant.
- Valider le dépôt de dossier de demande d'AMM des trois produits.
- D'avoir mis en place l'unité pilote "Prêt à remplir".
- D'indiquer le degré de succès technique du projet ainsi que les conclusions développées, plan de développement, études pharmaco-économique et perspectives économiques.

Note 18.3 *Programmes Eurostars Easy-Inject

Dans le cadre de ce programme, la société recevra en 2018, le solde de la subvention soit 180 000€

Note 19. Engagements donnés

Note 19.1. Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à € 17 millions. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

Note 19.2. Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

L'aide perçue et décrites note 18.2 sera remboursable forfaitairement en quatre années par trimestrialités égales à compter du 30 juin 2019. En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser:

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cessions de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle Issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire
- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

Note 19.4. Acquisition d'un site industriel

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci après :

<i>Versé en 2015</i>	<i>234 000,00 €</i>
<i>Versé en 2016</i>	<i>306 000,00 €</i>
<i>Versement 2017</i>	<i>720 000,00 €</i>
<i>Versement 2018</i>	<i>1 347 000,00 €</i>
<i>Versement 2019</i>	<i>1 167 000,00 €</i>
<i>Total</i>	<i>3 774 000,00 €</i>

A défaut de paiement par la société d'une seule échéance de prix aux termes convenus, la vente sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, trente (30) jours après un simple commandement de payer demeuré infructueux et contenant déclaration par le vendeur de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. Le tout sans préjudice de l'indemnisation suivante :

- 400.000,00 € dû par la société au VENDEUR à titre d'indemnisation à laquelle s'ajoutera une somme égale à 7,5 % du prix de vente HT par an, calculé prorata temporis à compter de la date de livraison.

Note 20. Parties liées

Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 20.2. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice la société a apporté en capital la somme de 100 000 € à sa filiale détenue à 100 %, Crossject Pharma. Aucune autre transaction n'a eu lieu en 2016

Note 21. Effectifs de clôture

	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	21	13
Agents de maîtrise	11	6
Non cadre	3	1
Apprentis, stagiaires, contrat de professionnalisation	4	3
Total	39	23

Note 22. Effectifs moyens

L'effectif moyen a été de 30 au cours de la l'exercice

Note 23. Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Crossject Pharma	100 000 €	0	100%	100 000 €	100 000 €	0	0	0	-6 000 €	0

La société ne détient aucune autre filiale ou participation

Note 24. Évènements postérieurs à la clôture de la période

- Dans le cadre de la ligne de financement modulaire, à la date d'arrêté des comptes, 415 000 bons ont été exercés pour un montant de 1912 150 €.
- Intensification de nos efforts de développement commerciaux aux Etats Unis du ZENEO Sumatriptan et ZENEO Midazolam au travers de sociétés localement implantées et reconnues.
- Autorisation de réaliser l'essai de bio équivalence pour ZENEO Midazolam
- Encaissement du premier versement (170k€) de la subvention Urge Inject 2 (Rapid)

CROSSJECT

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
CROSSJECT
6 rue Pauline Kergomard
ZAC Parc Mazen Sully
21000 Dijon

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CROSSJECT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CROSSJECT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de recherche et développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 3.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Françoise Garnier-Bel